DEPARTEMENT
Ardèche
ARRONDISSEMENT
Largentière
CANTON
Villeneuve de Berg

Nombre de conseillers	
En exercice:	15
Présents :	12
Votants :	12
Pour :	12
Contre:	0
Abstention:	0

OBJET
Approbation du
règlement du
service de
l'assainissement

NOTA:

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie;

que la convocation du Conseil avait été faite le 17 novembre 2011

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE : 07170 LUSSAS

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 1er décembre 2011 :

L'an **deux mil onze**, le premier du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LUSSAS étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Paul ROUX

Présents : MM AUBERT William BERTHON Jean-François BOYER Michel ESQUIROL

Jean-Jacques JOUVE Jean-Louis OLIVE Bernard RIEUSSET Jacques ROTTIER Christian ROUX Jean-Paul SECHET-DUTREIX Anne-Claire

TRAN Chantal VITAL Gilbert

Excusés: MM BOYRON Emilie MONCOMBLE Claude POUZACHE Isabelle

Absents: MM

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Bernard OLIVE** a été désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de règlement concernant le service public d'assainissement collectif sur la Commune de LUSSAS.

Ce règlement a pour but de fixer les règles en matière de gestion du réseau d'eaux usées.

Il sera remis à chaque pétitionnaire lors d'un dépôt de dossier d'autorisation d'urbanisme.

Le raccordement au réseau public sera effectué par la collectivité et facturé au pétitionnaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le dit règlement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le règlement du service d'assainissement collectif ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;
- ◆ **TRANSMET** à Monsieur le Sous-préfet la présente délibération afin qu'elle soit rendue exécutoire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

A LUSSAS le 1er décembre 2011

Le Maire, Jean-Paul ROUX,